



## Les cinq orientations du PPI 2022-2026

### **La continuité dans l'effort de production au service de toutes les collectivités normandes**

Renforcer les réussites du

PPI précédent à toutes les échelles du territoire, des plus ruraux aux plus urbains, des plus riches aux plus pauvres, mais particulièrement là où les appuis de l'EPF sont les plus nécessaires, demeure un axe central du PPI. Cette continuité s'accompagnera d'innovations.

### **La sobriété, pour une gestion économe du foncier et du patrimoine**

intégrer les enjeux de la biodiversité dans tous les projets

aider les collectivités à anticiper le foncier et construire une stratégie foncière pour les projets sur leur territoire

réhabiliter et rénover le bâti de la Reconstruction

### **La résilience, pour préserver la capacité de rebond des territoires**

apporter des solutions résilientes aux collectivités en matière de centralités

valoriser le foncier des collectivités pendant la durée de portage

capitaliser et valoriser les expériences menées dans le domaine du retrait du trait de côte et matière de PPRI

amplifier les actions de dépollution et de recyclage

### **L'inclusion, pour favoriser le développement du logement et des équipements publics essentiels**

participer au développement d'une offre qui valorise les parcours résidentiels, la mixité sociale et la diversité de l'offre

accompagner les collectivités dans leurs efforts de maillage du territoire en équipements locaux de santé

soutenir la création d'écoquartiers dans une logique d'inclusion, de renaturation et de résilience vis-à-vis des aléas climatiques

### **La production, pour favoriser la réindustrialisation normande**

contribuer à la réflexion sur l'implantation d'activités économiques propres en centre-ville, à l'appui au développement d'éco-parcs régionaux résilients et à la requalification des parcs existants et/ou obsolètes

apporter un appui aux collectivités en matière de programmation urbaine équilibrée et d'intégration de projet

développer les actions de valorisation du patrimoine et des paysages, et en faveur de l'activité touristique